

12425_Fourniture de pièces réseaux et branchements pour le service d'eau potable

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2024-0025
Date limite de remise des plis	24 / 05 / 2024 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Communauté d'agglomération Rochefort Océan

Représentant : Hervé BLANCHÉ Président

Adresse : 3 Avenue Maurice Chupin - Parc des Fourriers
BP 50224
17304 ROCHEFORT

Téléphone : 05 46 82 17 80

Courriel : commandepublique@agglo-rochefortocean.fr

Site internet : <https://www.agglo-rochefortocean.fr/marches-publics>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture de pièces réseaux et branchements pour le service d'eau potable**

Code CPV	Libellé CPV
44160000-9	Pipelines, tuyauterie, conduites, gainage, tubage et articles connexes

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Fourniture de pièces réseaux et branchements pour le service d'eau potable
 Acheteur	Communauté d'agglomération Rochefort Océan
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
 Structure	8 lots
 Lieu d'exécution	Territoire de l'agglomération Rochefort Océan
 Durée	1 an - 2 reconductions - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	250 € par jour de retard
 Variation des prix	Révisables (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 8 lots :

Lot, Objet
Lot n°1 - Brides et sectionnements Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 15 000 € HT par période. (CPV 42131000-6 : Robinets et vannes - 44165300-7 : Manchons - 44167110-2 : Brides)
Lot n°2 - Adaptateurs à brides Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 9 000 € HT par période. (CPV 44167110-2 : Brides - 44470000-5 : Produits en fonte)

Lot, Objet

Lot n°3 – Canalisations

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 90 000 € HT par période.

(CPV 44141000-0 : Canalisation - 44161200-8 : Canalisations d'eau)

Lot n°4 - Equipements électro-soudable

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 5 000 € HT par période.

(CPV 44165000-4 : Tuyaux, conduites ascendantes et manchons - 44165300-7 : Manchons)

Lot n°5 – Branchements

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 17 000 € HT par période.

(CPV 44163210-5 : Colliers de serrage pour tuyaux - 42130000-9 : Robinets, vannes et dispositifs similaires - 44167200-0 : Brides et colliers de réparation)

Lot n°6 - Robinetteries et raccordements

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 17 000 € HT par période.

(CPV 42130000-9 : Robinets, vannes et dispositifs similaires - 42131146-1 : Clapets de non-retour - 44163200-2 : Raccords de tuyauterie - 44167100-9 : Raccords)

Lot n°7 - Grands comptages

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 35 000 € HT par période.

(CPV 44160000-9 : Pipelines, tuyauterie, conduites, gainage, tubage et articles connexes - 42130000-9 : Robinets, vannes et dispositifs similaires)

Lot n°8 - Regard abonnés

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 22 000 € HT par période.

(CPV 44160000-9 : Pipelines, tuyauterie, conduites, gainage, tubage et articles connexes)

L'ensemble des lots est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2024 et à compter de la notification si celle-ci est postérieure.

Ils sont reconductibles 2 fois pour une période de 1 an, soit une durée maximum de 3 ans.

Définitions :

Lot	:	Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	:	Durée définie d'exécution du contrat reconductible

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.agglo-rochefortocesan.fr/marches-publics>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de Consultation
- AE : Acte d'engagement
- CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières et son annexe PAS
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
- BPU : Bordereau des Prix Unitaires
- DQE : Détail Quantitatif Estimatif
- Bordereau Fournisseurs

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées pour les lots 5 et 6 dans les conditions suivantes :

Variante autorisée	Descriptif
Variante produits Lots 5 et 6	Type de solution : Alternative à la solution de base Les candidats pourront proposer une seule variante par lot pour les types de produits suivants et sous les conditions suivantes :
Lot 5	- bouche à clef empreinte hexagonale, les candidats pourront proposer un modèle avec une hauteur différente, les autres caractéristiques restent inchangées - bouche à clef empreinte ronde, les candidats pourront proposer un modèle avec une hauteur différente, les autres caractéristiques restent inchangées

Variante autorisée	Descriptif
	<ul style="list-style-type: none"> - les colliers PEC PVC/Fonte Petit Bossage, les candidats pourront proposer des modèles présentant des tolérances différentes de +/- 5 mm de part et d'autre (sauf pour le 400), les autres caractéristiques restent inchangées - les colliers PEC PVC/Fonte Gros Bossage, les candidats pourront proposer des modèles présentant des tolérances différentes de +/- 5 mm de part et d'autre (sauf pour le 400), les autres caractéristiques restent inchangées
Lot 6	<p>Les candidats pourront proposer des modèles avec une tolérance sur les butées pour les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> raccord femelle « PEHD » mamelon male/male réduction male/femelle : les candidats pourront proposer les autres caractéristiques restent inchangées.

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées pour les lots 1, 2, 3, 4, 7 et 8.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Redressement judiciaire	<i>Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement fourni dans le DCE entièrement complété</i>
BPU	<i>Un pour l'offre de base, et, le cas échéant, un pour la variante</i>
Bordereau Fournisseurs	<i>Un pour l'offre de base, et, le cas échéant, un pour la variante</i>
DQE	<i>Un pour l'offre de base, et, le cas échéant, un pour la variante</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique comprenant :</i> <ul style="list-style-type: none">- Le mode d'exécution des prestations : moyen de commande, interlocuteur et son remplaçant ainsi que le numéro de téléphone et mail pour le contacter, les emballages et autres protections des pièces de la fabrication à la livraison, SAV- Fiches techniques et documents ACS de tous les produits proposés- Les conditions de livraison : type de transport, moyen de levage, CACES, formation des personnes vis-à-vis de notre PGSSE (plan de sécurité des eaux)- Mesures environnementales : protocole de recyclage des déchets, de réutilisation et de réemploi des matériaux

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

DCAJCP - Service Marchés Publics
3 avenue Maurice Chupin - Parc des Fourriers
17300 ROCHEFORT

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Prix calculé selon la formule suivante : 60 x (montant de l'offre la plus basse / montant de l'offre analysée) Le prix utilisé pour le calcul est le montant résultant des prix du bordereau des Prix Unitaires appliqués aux quantités estimatives du Détail Quantitatif Estimatif
2. Valeur technique (40 %)	Valeur technique
- Mode d'exécution des prestations (20 pts)	
- Conditions de livraison (12 pts)	
- Mesures environnementales (8 pts)	
Chacun des sous critères décrits ci-dessus fera l'objet d'une notation sur la base du barème suivant :	
0 : Offre ne comportant pas d'éléments permettant d'analyser le critère ou le sous-critère	
1 : Offre répondant de façon très insatisfaisante aux attentes exprimées au travers du critère ou du sous-critère	
2 : Offre répondant de façon insatisfaisante aux attentes exprimées au travers du critère ou du sous-critère	
3 : Offre répondant de façon moyenne aux attentes exprimées au travers du critère ou du sous-critère.	
4 : Offre répondant de façon satisfaisante aux attentes exprimées au travers du critère ou du sous-critère.	
5 : Offre répondant de façon très satisfaisante aux attentes exprimées au travers du critère ou du sous-critère	
Utilisation du barème :	
Une note sur 5 sera obtenue sur chacun des critères ou sous critères qualitatifs. Celle-ci sera pondérée par rapport au poids de chaque sous-critère.	
Ainsi une note de 3/5 donnera un total de 18 points si le sous-critère est pondéré à 30 : 3/5 x 30 = 18.	

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Poitiers
CS 80541 - 15, rue de Blossac - Hôtel Gilbert
86020 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05 49 60 79 19 - Télécopie : 05 49 60 68 09
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@agglo-rochefortoccean.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)